



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

PRÉFET DU

Service

, le [jour mois année]

Unité

Le directeur départemental des territoires

Affaire suivie par :

Tél. :

Courriel :

à

[nom et adresse]

Objet :

Dossier n°

[*Madame, Monsieur*],

J'accuse réception de votre demande d'autorisation de coupe forestière reçue complète à la direction départementale des territoires (D.D.T.) le [jour mois année], sise [section et numéro de parcelle] sur le territoire de [nom de la commune], propriété de [nom du propriétaire].

Je vous précise que sans autre avis de notre part dans un délai de quatre mois à compter de cette date, soit au [jour mois année], l'autorisation de coupe sera réputée accordée.

Si elle est accordée, l'autorisation de coupe sera valable durant cinq ans à compter de la date de sa délivrance.

Le technicien instructeur en charge de votre demande, dont les coordonnées figurent ci-dessous, pourra vous apporter tous les renseignements qui pourraient vous être utiles.

Je vous informe de deux obligations réglementaires qui pourraient concerner ces parcelles à l'avenir :

- leur défrichage (remplacement de la forêt par une autre utilisation du sol) est interdit sans autorisation administrative préalable ;

- vous êtes tenu, en l'absence d'une régénération naturelle satisfaisante, de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive.

Je vous prie d'agréer, [*Madame, Monsieur*] l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires,

Copie à :